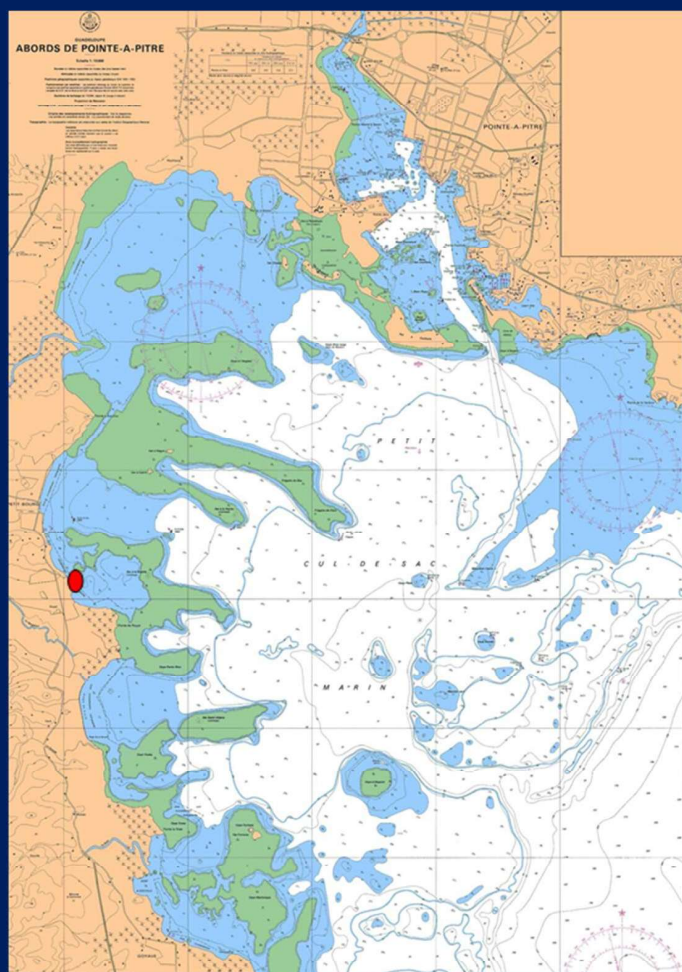




PORT DE PETIT-BOURG

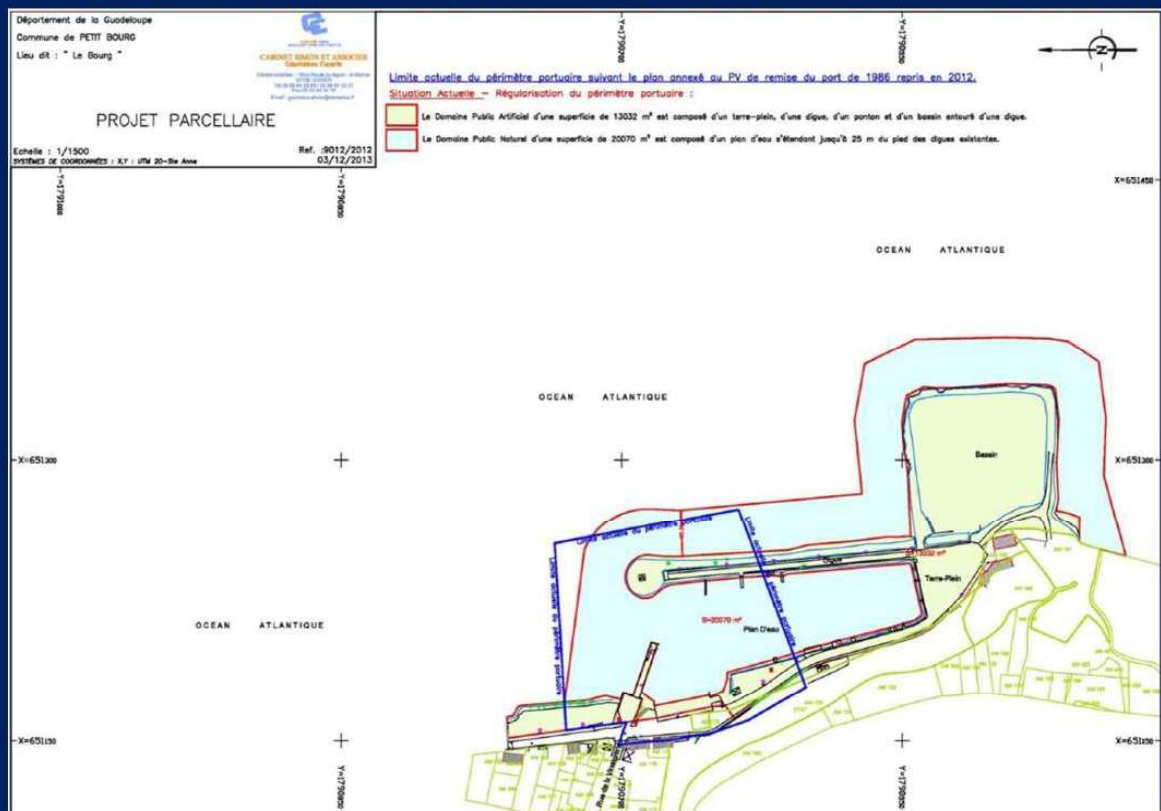


Le 30/09/2025



Un projet au sein du périmètre portuaire (arrêté 2016-001 du 12/01/16 modifiant les limites du périmètre portuaire & arrêté du 12/01/2016 pour le transfert en pleine propriété)

bleu : Domaine public naturel 20 070 m²
vert : Domaine public artificiel 13 032 m² (terre plein, digue, ponton, bassin endigué)





LE PORT ACTUEL

- Rade d'environ 6 600 m² à l'Est
- Digue en blocs volcaniques à l'Est – 150 m de long * 8 m de large – cote 1m NGG – feu de signalisation au musoir
 - Bord à quai à l'Ouest
 - Passe au Nord
- Appontement en béton 35 m
 - Cale de mise à l'eau
- Bateaux aux bords à quai
 - Env. 80 bateaux sur site
 - Zone technique



Photos du port actuel



Une stratégie de revitalisation et de mise en valeur du bourg imaginée dès 2015 formalisée dans le Projet de Revitalisation Urbaine - PRU – mise en œuvre et enrichie au long de ces dernières années

Le port de Petit-Bourg : Une vision du développement, à terme, de l'aménagement du port, dans un calendrier phasé :



Phase 1 : livraison et mise en activité de la Zone Technique équipée

Convention d'AOT signée entre la Ville et la SOGUAMAR le 29/11/2024



Phase 2 : Mise en valeur du Bd littoral Omer Ninine

Inauguration le 12/08/2024

Phase 3 :

Réhabilitation et mise en valeur du bassin de mouillage



Objectifs

- Sécuriser les accès et l'amarrage;
- Moderniser les infrastructures;
- Structurer l'occupation;
- Conserver les 80 places actuelles.

Les travaux projetés

- Retrait des corps morts (moteurs, blocs de béton, autres) et des petits pontons existants;
- Mise en place d'une estacade sur les enrochements de 2m de largeur sur 70ml;
- Installation de Pontons flottants en "U", largeur 2m, longueurs 231m, fixés à la digue par des bracons : ces travaux sont réalisés sans mise en œuvre de pieux;
- Mise en place de "Catways" pour équiper les pontons;
- 3 accès sécurisés par des portes;
- Installation d'un ponton flottant lié au quai nord existant, longueur 20 ml et largeur 2 m.

Pas de corps mort

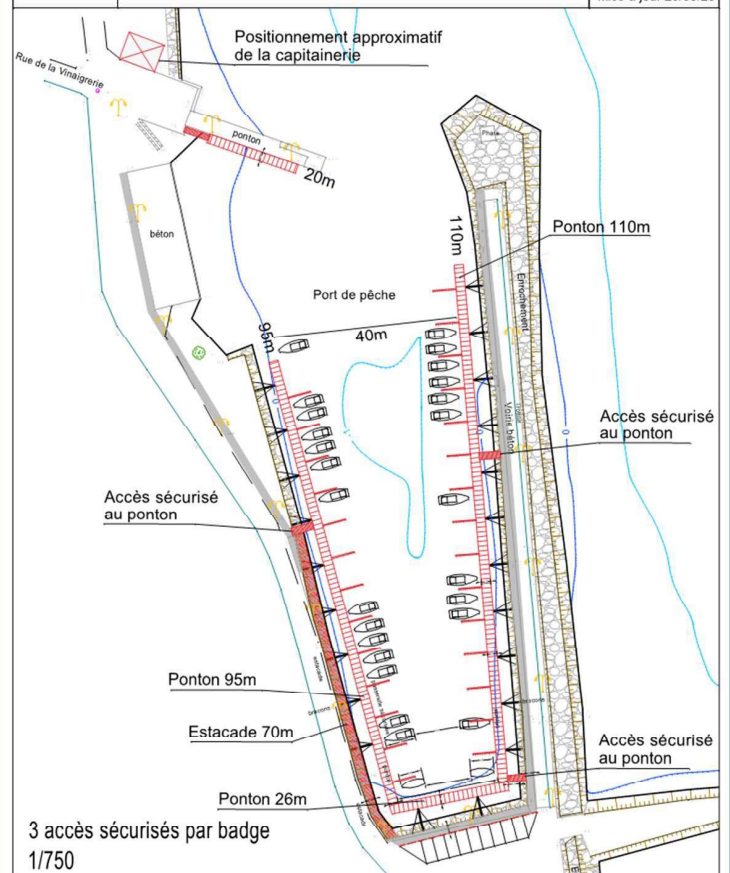
Pas de coulée de béton

Durée des travaux : 7 mois

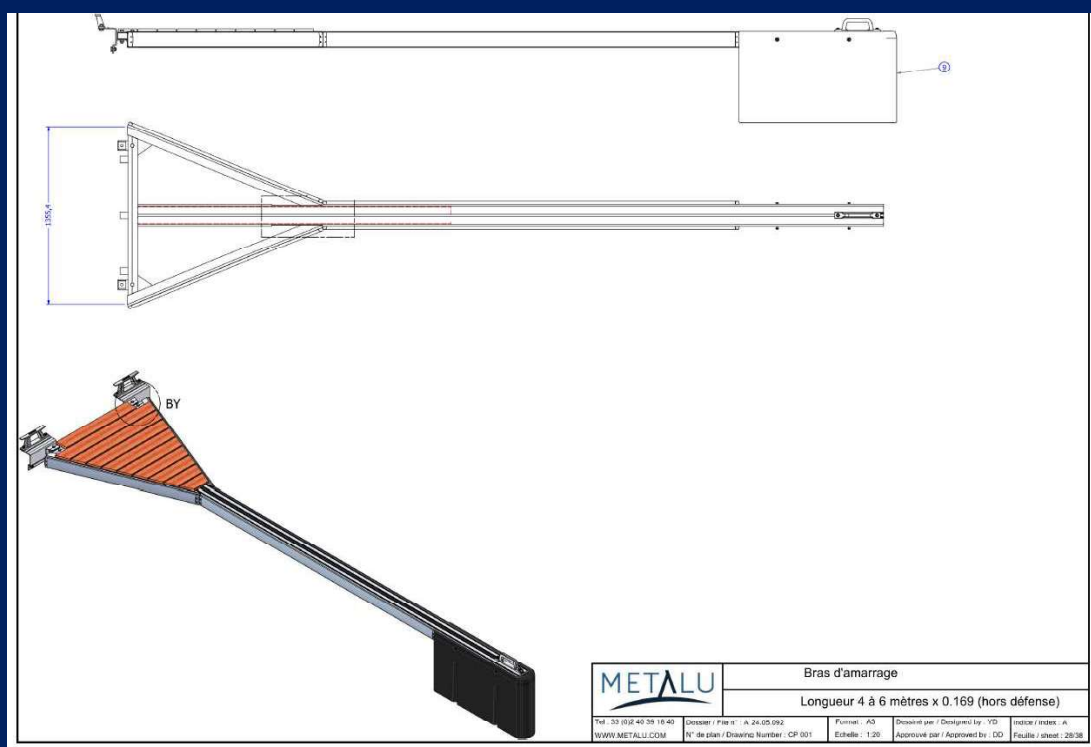
Navigation maintenue

AMENAGEMENT DU BASSIN DE MOUILLAGE DE PETIT-BOURG

BET ETEC	Conseil Départemental	Commune de Petit-Bourg	A4
			Mise à jour 20/05/25



Schémas d'un bras d'amarrage





Pontons flottant sur bracons



Exemples
d'aménagements
similaires



Catways

Exemple de pontons flottants sur bracons



Nomenclature IOTA (R.214-1 du CE)

- Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence sur ce milieu :
 - **Déclaration** >160 000 €
Autorisation > 1,9 M€
- Montant des travaux en contact avec la mer : **800 600 €**

Cas par cas

9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales.	a) Voies navigables et ports de navigation intérieure permettant l'accès de bateaux de plus de 1 350 tonnes.	a) Construction de voies navigables non mentionnées à la colonne précédente.
	b) Ports de commerce, quais de chargement et de déchargement reliés à la terre et avant-ports (à l'exclusion des quais pour transbordeurs) accessibles aux bateaux de plus de 1 350 tonnes.	b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).
	c) Ports de plaisance d'une capacité d'accueil supérieure ou égale à 250 emplacements.	c) Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements.
		d) Zones de mouillages et d'équipements légers.

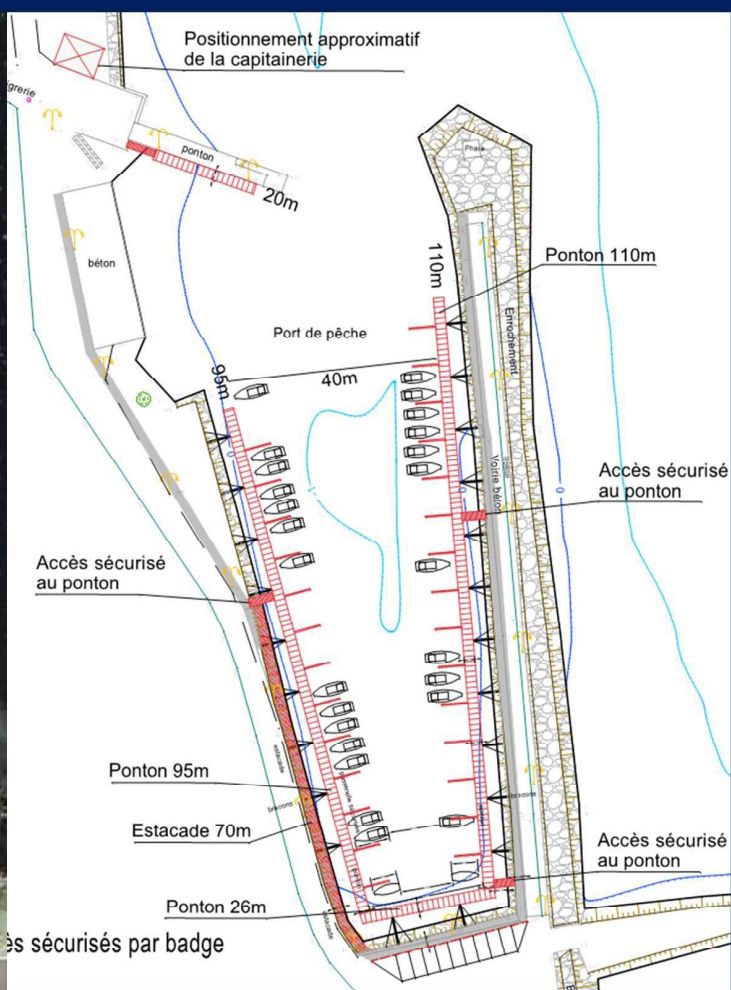
b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche

« **installation portuaire** » : ouvrages d'amarrage et d'accostage qui constituent en eux-mêmes un projet, ainsi que les équipements associés (passerelles de lamanage, ...).

Ne sont pas inclus dans cette rubrique :

Les travaux exclusivement terrestres proches de port, les ouvrages d'amarrage et d'accostage légers qui sont déjà dans les ports, les travaux sur les digues, les jetées ou les môles ne faisant pas partie d'un projet de création d'un port ou de modification significative des capacités d'accueil d'un port.

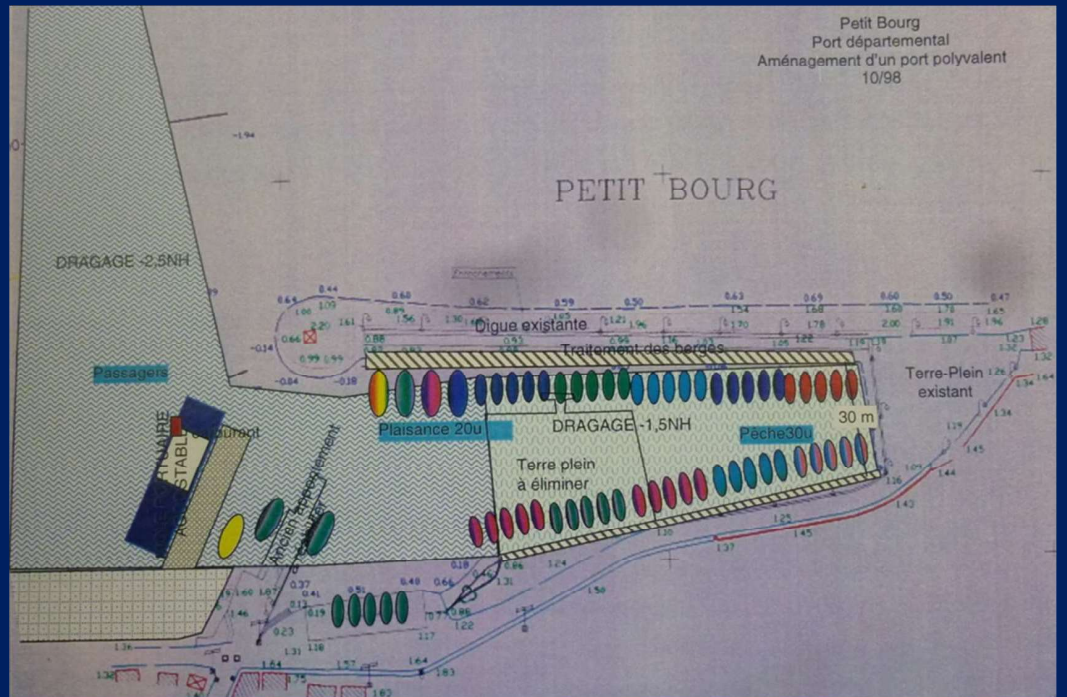
Réfection des ouvrages existants



Plan du port de la Vinaigrierie (1988)

Les travaux projetés maintiennent à l'identique la configuration du port existant.

Le terre-plein a été éliminé en 2004.



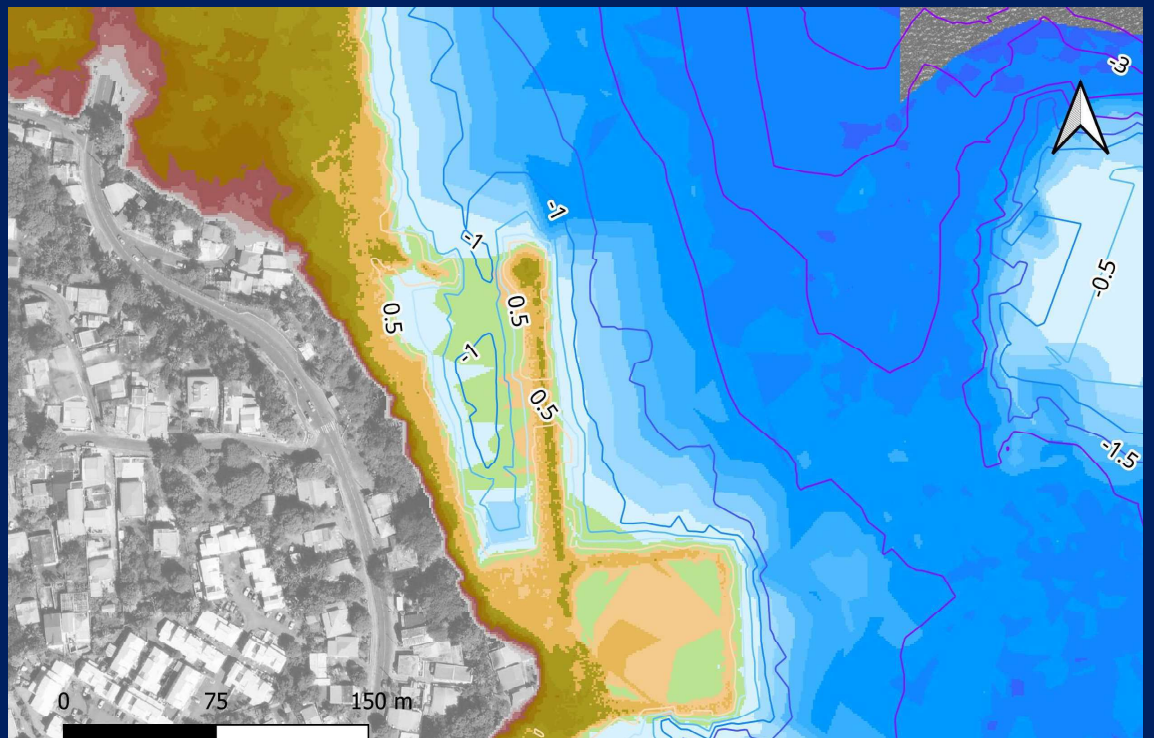
Entretien et grosses réparations portuaires (ne modifient pas de manière substantielle le profil de l'ouvrage et les conditions hydrosédimentaires environnantes)

Pas de modification des capacités d'accueil du port;

→ N'est pas concerné (article R. 122-2 II du code de l'environnement).

ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

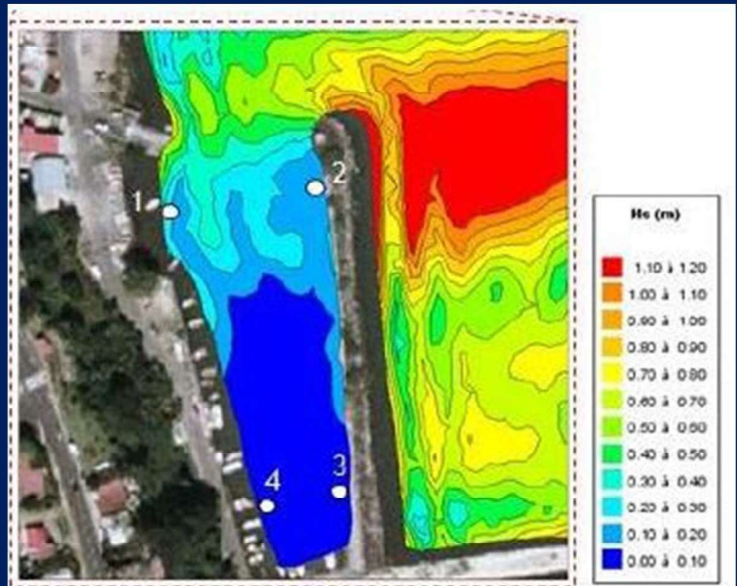
- Pentes des fonds relativement constantes
- argiles molles sablo-vasardes
- pollution des sédiments portuaires par le cuivre (produits antifouling)
- dynamique sédimentaire stable



ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

L'état initial montre :

- Un littoral protégé par la barrière corallienne des houles E/SE
- Une agitation résiduelle dans le port pour des épisodes annuels
- Une agitation importante pour des événements centennaux
- Des vitesses de courants de marée extrêmement faibles
- Une dynamique sédimentaire de très faible intensité avec un trait de côte et des fonds stables.



Paramètres physiques & chimiques

Lieu	Température °C	Salinité	ph	Oxygène dissous mg.l ⁻¹	Transparence de l'eau (mètre)	M.E.S.T. mg.l ⁻¹
Littoral	30	32	7,5	3	0,5	902
"Large"	29,9	32	7,6	5	1	618

Apport d'eau douce de la ravine Onze heures

Qualité dégradée de l'eau

Mesure au disque de secchi : 0,5 m → Forte turbidité des eaux



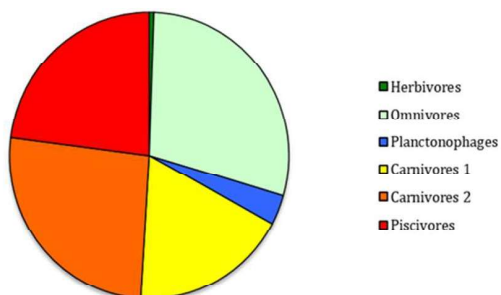
Colonisation des fonds marins par *Halophila stipulacea*, phanérogame originaire de mer rouge au détriment des herbiers patrimoniaux.



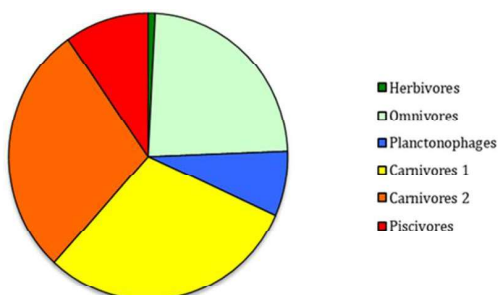
Prélèvements au filet maillant

24 espèces de poissons

Biomasse



Effectifs

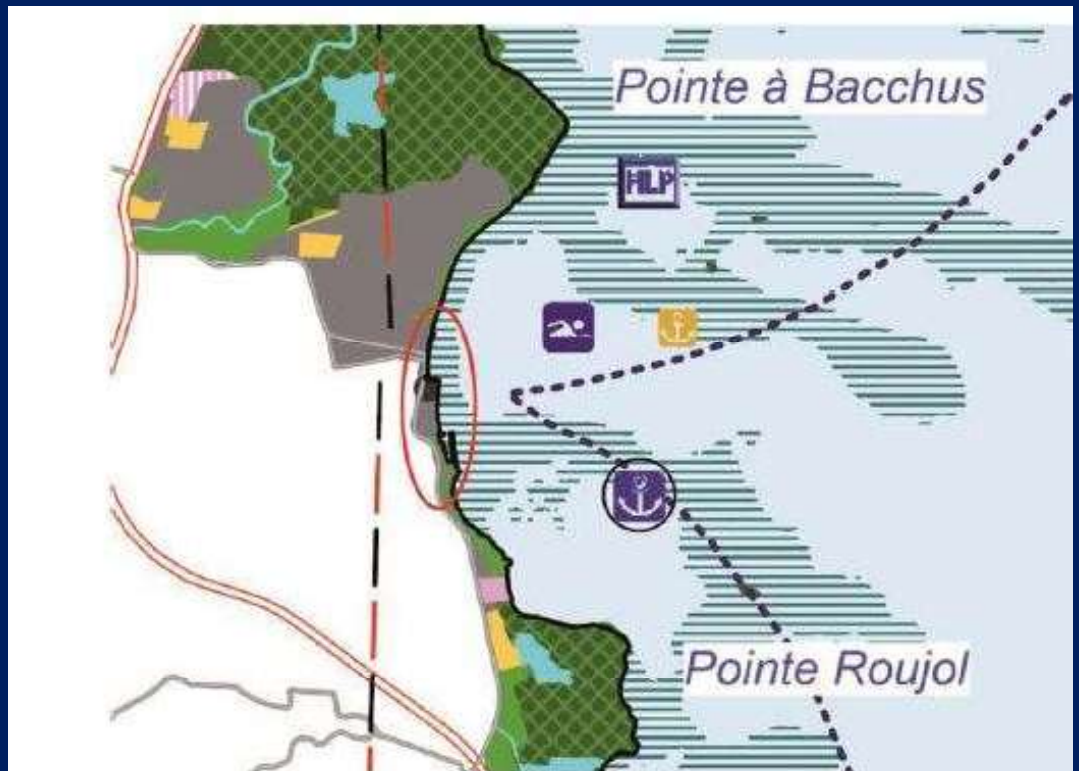


Famille	Espèces	% effectifs	% biomasse	Catégorie trophique
Albulidae	<i>Albula vulpes</i>	0,8	0,9	C1
Clupeidae	<i>Opistonema oglinum</i>	7,3	9,8	C2
Clupeidae	<i>Harengula humeralis</i>	7,3	3,3	PK
Scorpaenidae	<i>Scorpaena plumieri</i>	0,8	1,8	C2
Carangidae	<i>Caranx hippos</i>	0,8	3,5	Pi
Carangidae	<i>Caranx latus</i>	5,7	6,5	Pi
Carangidae	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	9,8	3,6	C1
Lutjanidae	<i>Lutjanus synagris</i>	2,4	1,3	C2
Lobotidae	<i>Lobotes surinamensis</i>	0,8	0,2	C2
Gerreidae	<i>Diapterus rhombeus</i>	20,3	17,4	Om
Gerreidae	<i>Eucinostomus gula</i>	9,8	2,6	C1
Haemulidae	<i>Haemulon plumieri</i>	1,6	0,7	C1
Haemulidae	<i>Haemulon aurolineatum</i>	0,8	0,3	C1
Haemulidae	<i>Pomadasys corvinaeformis</i>	0,8	1,3	C1
Sparidae	<i>Archosargus rhomboidalis</i>	3,3	11,6	Om
Polynemidae	<i>Polydactylus oligodon</i>	4,1	5,5	C1
Sciaenidae	<i>Bairdiella ronchus</i>	14,6	12,6	C2
Sciaenidae	<i>Larimus breviceps</i>	0,8	1,5	C1
Ephippidae	<i>Chaetodipterus faber</i>	0,8	0,8	C1
Scaridae	<i>Sparisoma chrysopteron</i>	0,8	0,5	He
Scombridae	<i>Scomberomorus regalis</i>	2,4	6,8	Pi
Scombridae	<i>Scomberomorus cavalla</i>	0,8	6,1	Pi
Paralichthyidae	<i>Citarichthys spilopterus</i>	2,4	0,4	C2
Tetraodontidae	<i>Sphoeroides testudineus</i>	0,8	1,0	C1

He = Herbivores ; Om = Omnivores ; PK = Planctonophages ; C1 = Carnivores de 1er ordre ;
C2 = Carnivores de 2^{ème} ordre ; Pi = Piscivores.

SMVM

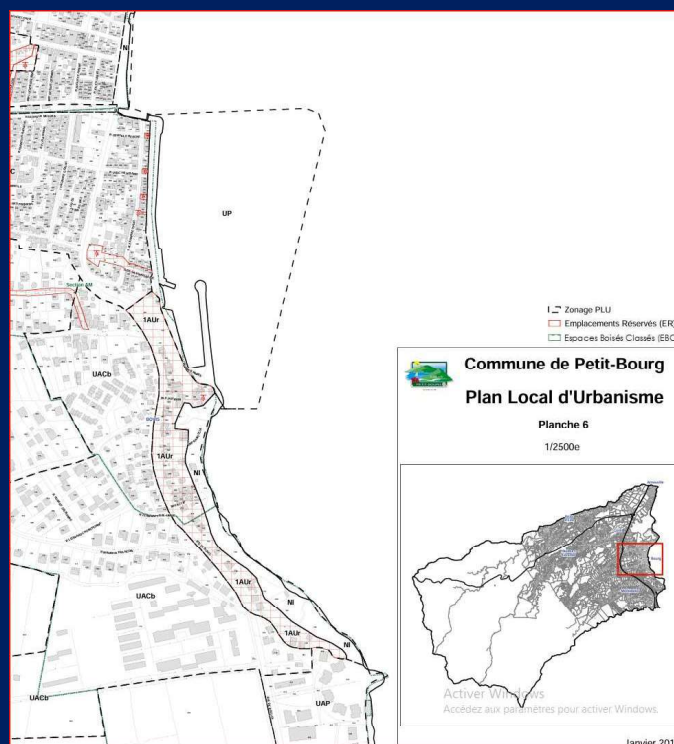
Petit-Bourg est considéré comme un port de pêche secondaire qui permet le maintien d'une activité de pêche d'intérêt local



PLU de Petit-Bourg

Le bassin de mouillage est cartographié en zone UP au sein du PLU de la commune.

Cette zone correspond à l'espace portuaire de la Vinaigrerie. Elle a une destination économique et d'équipement de portée communale. C'est une zone urbaine spécifique réservée aux activités de pêche, de plaisance, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin. Les installations, équipements et constructions doivent contribuer à la requalification du secteur littoral.



Mesures



Schématisation de la mise en place d'un barrage anti-MES en entrée de bassin de mouillage (barrage mobile selon l'emplacement des travaux)



Un aménagement paysager avec des essences littorales indigènes



Un éclairage adapté

Prescriptions contre la pollution lumineuse en phase chantier et en phase de fonctionnement :

- Pas de travaux la nuit ;
- Pas d'éclairage du milieu marin;
- Pas d'éclairage dirigé vers le ciel mais dirigé vers le sol;
- Eclairage orange juste la où c'est nécessaire.



La gestion des déchets de chantier

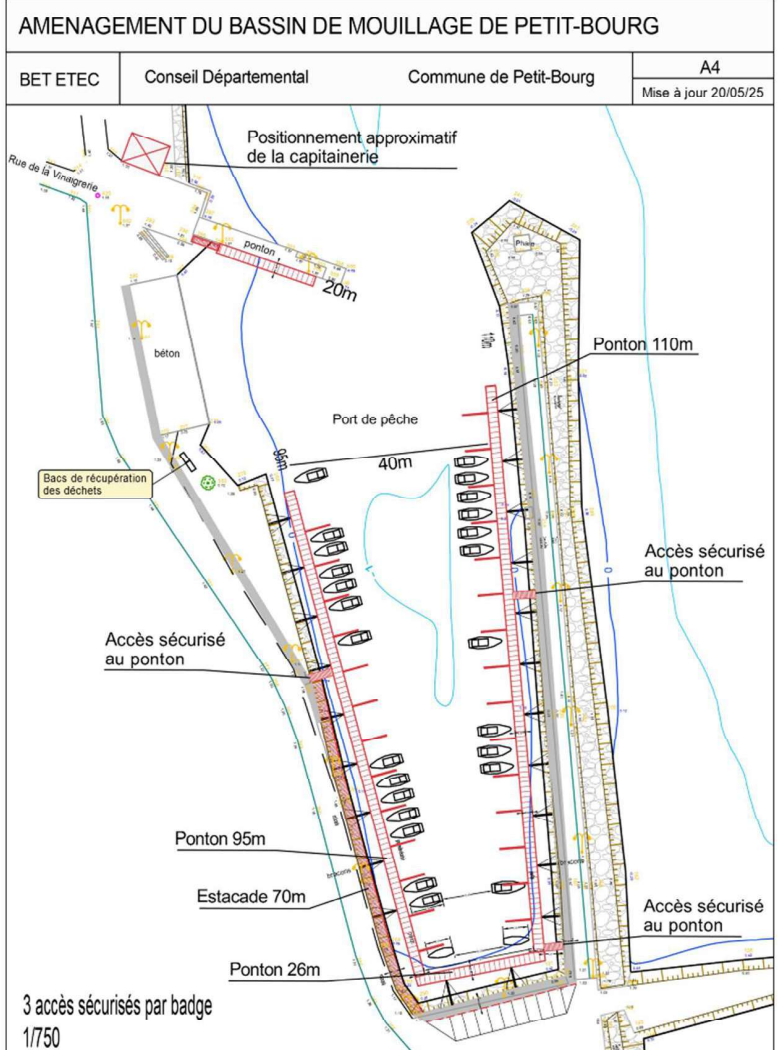


Nettoyage des fonds du bassin de mouillage par des scaphandriers, tri des déchets et évacuation vers les filières réglementaires adaptées;

La gestion des déchets en phase de fonctionnement



Localisation des bacs de récupération des déchets

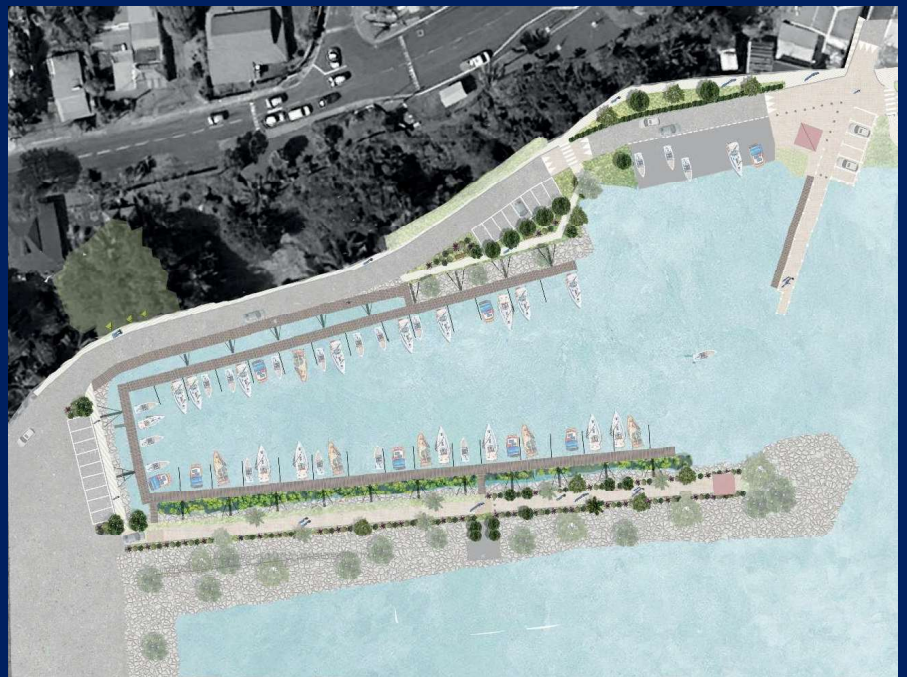


La gestion des sargasses



Renouvellement de l'eau dans le bassin portuaire

Les courants de marée faibles (marée micro-tidale) portent vers le Nord-Ouest au flot et au Sud-Est au jusant.



Mer-ci

